

Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 13 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation4 p. (80r, 82v, 81r, 83r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 13 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47763>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 avril 1874](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Poupin, Victor \(1838-1906\)](#)

Lieu de destination9, place des Victoires, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'édition des ouvrages de Godin dans la Bibliothèque démocratique. Godin discute des conditions de la publication. Poupin affirme qu'en tirant à 15 000 exemplaires l'auteur qui publie à son compte rentre dans ses débours, mais Godin n'a pas eu encore communication du montant de ces débours et voudrait les connaître à l'avance pour la première édition et pour les éditions suivantes. Il veut aussi avoir l'assurance de pouvoir acheter autant d'exemplaires qu'il le souhaite au prix de 0,15 F et de pouvoir avoir un regard sur les frais d'annonces. Il suggère que la limite de trois ouvrages par auteur dans la Bibliothèque démocratique ne doit pas être une règle absolue. Il indique qu'il est préférable que le titre du premier de ses ouvrages édités soit *La richesse au service du peuple* plutôt que celui proposé par Poupin. Sur la notice biographique de Godin : Godin indique que l'article publié dans *Le Rappel* par M. Quentin manque d'exactitude et que la biographie publiée par Ernest Leroux (28, rue Bonaparte) est meilleure mais ne conviendra pas davantage à la Bibliothèque démocratique. Godin promet de lui envoyer une biographie.

Support Les pages de la lettre ne sont pas copiées dans l'ordre de la pagination manuscrite au crayon.

Mots-clés

Édition

Personnes citées

- [Leroux, Ernest \(1847-1917\)](#)
- [Librairie de la Bibliothèque démocratique](#)
- [Quentin, Ch. \[monsieur\]](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La richesse au service du peuple : Le Familistère de Guise*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)
- [Le Biographe : organe de la Société biographique et de l'Académie littéraire et musicale de France, Paris, Bordeaux, 1873-.](#)
- Quentin (Ch.), « Les maires révoqués. M. Godin Lemaire », *Le Rappel*, 1er avril 1874 [en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7533692p/f3>, consulté le 20 janvier 2023]

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 20/06/2025

Quinze 1^e Février 1876.

80

Cher Monsieur,

J'comprends qu'il soit indispensable à la bibliothèque démocratique d'être assurée du droit de tirer à tout moment exemplaires que l'auteur conserve le préjudice, les contrages qu'il édite, connus de notre côté vous trouverez juste que l'auteur conserve la propriété de son livre. Il est donc compris que vous ne pourrez publier que dans le format actuel de la bibliothèque démocratique.

Mais cela ne me paraît pas suffisant pour établir une situation claire entre nous et nos collaborateurs, et je pense qu'il est de notre intérêt, comme du leur, d'éviter toute obscurité à ce sujet.

Mais ma dites qu'après un tirage de 15 000 exemplaires, l'auteur rentre dans les débours; rien jusqu'ici ne me justifie cela. Il serait indispensable, pour que l'auteur soit garantie sur ce point, que la nature de ces débours soit déterminée à l'avance, c'est ce que nous n'avez pas fait encore à mon égard. Je vous prie, en conséquence, cher Monsieur,

M. Poupin.

de bien vouloir me faire connaître la nature de ces frais, et bien ce doit être plus facile que de les fixer à l'avance, au moins très-approximativement. Coûts de papier, correction, composition, correction, tirage et brochage sont indispensables pour la première édition; mais pour les éditions suivantes faites vous cliquer l'ouvrage ? cela me paraît devoir être ; ce sont des dépenses que nous pourrez fixer aussi. Il n'y aurait donc plus pour les éditions successives que les frais de papier, tirage et brochage.

Je ne fais aucune difficulté pour prendre ces débours à ma charge, dès que vous m'aurez donné l'état de ceux que vous reconnaîtrez indispensables; mais il est encore deux autres points sur lesquels il me paraît utile de nous mettre d'accord : d'abord il me semble raisonnable que si je puisse prendre autant de volumes de Mon ouvrage que je le jugerai à propos au prix de 15 centimes, puisque c'est là ce que nous auriez à me rembourser sur la vente; ensuite ensuite la question des frais d'annonces; il me semble que rien ne doit être fait à ce sujet que d'un commun accord avec l'auteur.

Veuillez me donner sur toutes ces questions les éclaircissements nécessaires, afin

3.

que nous serons complètement entendus pour le présent comme pour l'avenir.

Revenons à mon carrosse ; je n'entends en aucune façon m'imposer à la bibliothèque démocratique ; il est bien compris qu'il ne publiera de mai que les volumes qu'elle croira devoir accepter. Je crois donc qu'avec cette réserve le nombre de trois volumes par chaque auteur ne doit pas être une mesure absolue, ce serait nous priver en certains cas de concours utiles et que nous ne devrions redouter puisque notre œuvre est tout de discourement.

Quant au titre du premier carrosse que nous ayez entre les mains, je préfère de beaucoup

La richesse

au service du peuple à celui que vous m'indiquez. C'est dorénavant sous l'empire de l'idée que le titre a pour votre public une importance énorme que je tiens essentiellement à celui-là.

Tous me parlez d'une notice biographique et d'un article publié dans le rappel par M. Guenther, cet article manque d'exacititude sous bien des rapports ; le biographe, publié par M. Ernest Laroche, 28 rue Bonaparte, contient un autre article de ce genre plus

vrai que celui du rappel, mais qui sans
doute me conviendrait plus davantage pour
notre bibliothèque.

Il ne sera du reste facile de vous
parler satisfaction à ce sujet, aussitôt
que nous aurons l'accord.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
mes sentiments dévoués.

Goutin